



## INTERNET

# Phishing: ne mordez pas à l'hameçon!

Vous avez reçu un e-mail de la part de votre Caf réclamant vos coordonnées bancaires ? N'y répondez surtout pas !  
Il s'agit d'un cas typique d'escroquerie en ligne fondée sur l'usurpation d'identité d'organismes de confiance.

## FRAUDE

Tout dossier d'allocataire est susceptible d'être contrôlé

## JEUNES

Quelles aides pour financer le Bafa ?

INTERNET

# Attention aux arnaques!

Services publics comme la Caf ou les Impôts, fournisseur d'énergie, opérateur de téléphonie ou d'accès à Internet, banque, site de vente en ligne... tous les types d'organismes sont susceptibles d'être la cible du phishing. Le principe est toujours le même : des escrocs usurpent l'identité d'entreprises à la réputation sérieuse pour tenter de dérober des données confidentielles de leurs clients. Leur cible principale : votre numéro de carte bleue ! Mais les fraudeurs peuvent tenter de récupérer des mots de passe, des identifiants ou des informations sur votre compte bancaire.

Pour arriver à leurs fins, les pirates informatiques utilisent très souvent le même mode opératoire. Par Sms ou par e-mail, ils vous envoient un message vous annonçant une perte de données, une interruption prochaine de service ou encore le remboursement d'un trop-perçu. La plupart du temps, ce message comprend également un lien renvoyant vers une page Web factice, qui ressemble fortement au site de l'organisme officiel.

Et c'est ici que commence le phishing ! Sur ce site frauduleux, on vous invite à renseigner un certain nombre d'informations personnelles, ou parfois même à cliquer sur un lien qui installe un logiciel espion, qui collectera toutes vos données sensibles !

### « https » et cadenas dans l'url

Pas d'inquiétude pour autant : il existe de nombreuses indications qui peuvent vous alerter sur les tentatives de phishing. Première



chose à se souvenir : aucun organisme sérieux ne vous demandera vos coordonnées bancaires par mail ! D'autres détails doivent vous alerter : non-conformité de l'adresse de l'expéditeur et de la page à compléter avec le modèle officiel, orthographe et syntaxe incorrectes, usage d'une autre langue... Lors de la saisie des informations confidentielles, l'absence du préfixe « https » dans l'adresse de la page (url) et d'un

cadenas à sa gauche – garants d'une connexion sécurisée – doit également vous mettre la puce à l'oreille. En dernier recours, vous pouvez contacter l'organisme concerné ou vous rendre sur son site Internet – en tapant vous-même son adresse –, pour vérifier si votre compte personnel fait état de ce mail.

◆ **SIGNALER UN SITE DE PHISHING**  
<https://phishing-initiative.fr/contrib/>

### EN SAVOIR PLUS

**En cas de mail suspect, ne cliquez surtout pas sur son contenu !** Ne téléchargez aucune pièce jointe. Enfin, ne répondez pas à l'expéditeur et, si un numéro de téléphone figure dans le message, ne l'appellez pas. Supprimez immédiatement le message. Si vous avez communiqué vos coordonnées bancaires, appelez votre banque pour faire opposition. En cas de divulgation de vos identifiants de connexion, contactez l'organisme concerné pour en obtenir d'autres. Enfin, si vous avez envoyé des justificatifs (carte d'identité, Rib...), n'hésitez pas à porter plainte. Certaines mesures permettent, par ailleurs, de se prémunir des dangers du phishing : un filtre antispam et un pare-feu actifs, ainsi qu'un antivirus à jour.

© P. DELUNE/ISTOCK - CAF DU RHÔNE

FRAUDES

# Tout dossier d'allocataire est susceptible d'être contrôlé

Nécessaire et légitime, le contrôle sur place contribue à la qualité de gestion des prestations, en s'assurant du versement à juste droit.



La Caf accompagne et aide les familles dans leur vie quotidienne. Elle verse des prestations en application des lois et règlements. Pour faire une demande de prestation, l'allocataire doit déclarer ses ressources, sa situation familiale, professionnelle. Ces informations permettent à la Caf de calculer le montant des prestations. Les contrôles sont la contrepartie nécessaire de ce système déclaratif. L'objectif est que chaque allocataire perçoive tous ses droits et rien que ses droits. Il existe différentes formes de contrôle : contrôle des pièces présentes au dossier, échanges de données avec Pôle emploi ou les Impôts ou encore contrôle sur place.

### Qu'est-ce que le contrôle sur place ?

Après une phase préparatoire, il s'agit d'un entretien réalisé par un contrôleur assermenté auprès du

Tribunal d'Instance soit au domicile de l'allocataire, soit à la Caf, soit dans un autre lieu d'accueil au public. Le contrôleur est mandaté pour procéder à toutes vérifications ou enquêtes administratives concernant l'attribution et le paiement des prestations. Le contrôle porte sur la situation globale de l'allocataire. Il peut aboutir à constater des trop-perçus (à rembourser à la Caf) ou des rappels (la Caf doit de l'argent à l'allocataire).

### Une charte de contrôle consultable sur [caf.fr](http://caf.fr)

Elle informe de l'objectif du contrôle sur place et de ses modalités. Elle présente les droits et devoirs du contrôleur et les droits et obligations de l'allocataire dans ses relations avec la Caf. Elle donne des renseignements sur la fin du contrôle et les suites données.



### EN BREF

FRAUDE

## Définition

Action volontaire de mauvaise foi dans le but de tromper afin d'obtenir un droit auquel on ne peut pas prétendre (fausse déclaration, omissions répétées, constitution de faux papier...).



SANCTIONS

## En cas de fraude

Les situations de fraude sont examinées à la Caf par une commission interne sur la base de critères déterminés nationalement. Toute fraude avérée fait l'objet d'une sanction qui varie en fonction de la gravité des faits et du montant du préjudice (avertissement, pénalité ou dépôt de plainte auprès du Procureur de la République pour requérir une sanction pénale).

CONTRÔLES

## Les chiffres de la Caf

En 2015, la Caf du Rhône a procédé au contrôle de 242 550 dossiers allocataires.

10 % ont donné lieu à des remboursements de sommes perçues à tort par l'allocataire et 8 % à des rappels en faveur de l'allocataire.

Sur les 858 dossiers qualifiés de frauduleux, 264 ont fait l'objet d'un dépôt de plainte auprès du Procureur de la République.

Par ailleurs, 195 pénalités et 399 avertissements ont été prononcés.





## JEUNES

## Quelles aides pour financer votre Bafa ?

C'est décidé ! Vous allez passer le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur. Bonne nouvelle : des aides peuvent vous être accordées pour assumer le coût de cette formation.

L'animation est un secteur qui recrute, surtout en période de vacances scolaires, et permet d'acquérir une expérience professionnelle rapidement. Pour trouver un poste, il est recommandé d'être titulaire du Bafa.

Si le coût total de cette formation excède rarement les 1 000 euros, cette dépense peut représenter une charge difficile à assumer quand on n'a pas encore de revenus. Heureusement, des dispositifs de soutien existent. Certains dépendent de votre lieu de résidence. Ainsi, bon nombre de collectivités – villes, départements et régions – soutiennent les candidats.

À cela peut s'ajouter l'aide octroyée par la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf). D'un montant de 91,47 euros, et non soumise à conditions, elle vous permet de financer la session d'approfondissement ou de qualification. Pour y prétendre, nul besoin d'être allocataire. Vous devez effectuer votre formation auprès d'un organisme agréé. Si celle-ci est centrée sur la petite enfance, ce soutien peut être majoré de 15,24 euros. Côté démarche, vous avez trois mois maximum pour

adresser à la Caf de votre département de résidence un formulaire dédié. Ce document doit être complété par vous-même et vos organismes de formation, et accompagné des pièces justificatives.

### Pôle emploi, comités d'entreprise...

En complément de ce dispositif, votre Caf peut également verser une aide supplémentaire. Les dispositions varient d'un département à l'autre, pensez donc à vous renseigner. Autres alliés précieux : des organismes comme Pôle emploi ou encore le comité d'entreprise de vos parents. Enfin, certaines banques récompensent votre motivation, diplôme du Bafa à l'appui.

Pour prétendre à ces différents soutiens, il est essentiel de faire appel à un organisme de formation habilité par le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Vous pouvez retrouver les coordonnées de ces services sur le site [jeunes.gouv.fr](http://jeunes.gouv.fr).

◆ EN SAVOIR PLUS  
[www.jeunes.gouv.fr](http://www.jeunes.gouv.fr)